



# COMMUNE DE RENNAZ

## CONSEIL GENERAL

### Procès-verbal no 22 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 17 juin 2021 à 20h30  
A l'Auditoire de HRC (Hôpital Riviera Chablais) de Rennaz

---

**Présidence :** M. Florian Dutoit

**Sont présents :** A l'appel :  
30 membres présents sur 39 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :  
Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Deladoey, MM. Gérald Dumusc, Pierre-Henri Légeret et Fabio Lecci, Municipaux

---

#### Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal no 21 de la séance du 20 mai 2021*
4. *Admissions – démissions*
5. *Communications du bureau*
6. *Communications municipales*
7. *Préavis no 48/2016 – 2021 : rapport de gestion et des comptes 2020*
8. *Préavis no 49/2016 – 2021 : fixation des indemnités des autorités communales pour la législature 2021-2026*
9. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, la Municipalité in corpore, la boursière Mme Christine von Siebenthal et remercie chacun pour sa présence.

C'est avec un très grand plaisir pour lui de retrouver enfin les membres du Conseil général pour sa dernière séance en tant que président. Il rappelle les mesures sanitaires en vigueur.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

#### **1. Appel**

Les conseillères et les conseillers s'étant inscrits par avance pour suivre les directives dues au Covid-19, l'appel nominal des présences a été effectué à l'entrée de la salle : 29 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Dora Pinheiro dos Santos, Janine Dufour, Marielle Girardoz, Evelyne Lüthi, MM. Carlos Canteiro dos Santos, Olivier Clément, Cédric Girardoz, Haxhi Hajdari et Fernando Raja.

Mme Thérèse Raja arrivera avec du retard. Elle est excusée jusqu'au point 6 de l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

*Après l'appel, l'Assemblée se compose de 29 membres avec le Président, soit 28 votes à main levée et 29 votes à bulletin secret.*

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

## **3. Adoption du procès-verbal no 21 de la séance du 20 mai 2021**

Une erreur a été constatée en page 8, le préavis porte le no 46 et non 41.

Le procès-verbal est adopté par **28 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présenté.**

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

## **4. Admissions – démissions**

Il n'y a pas d'admission et de démission.

*L'Assemblée reste composée de 29 membres avec le Président, soit 28 votes à main levée et 29 votes à bulletin secret.*

## **5. Communications du bureau**

Le Président transmet plusieurs informations.

### **➤ Prochaine législature 2021 - 2026**

Le Président rappelle quelques points pour la séance d'installation des autorités du mercredi 23 juin. Il sera nécessaire de repartir avec un nouveau Conseil général qui sera assermenté par Mme la Préfète Patricia Dominique Lachat. Il faudra repourvoir tous les postes en partant du président, du vice-président, de la secrétaire, des scrutateurs et des membres des commissions. Il invite chacun à réfléchir s'il souhaite se représenter au même poste qu'actuellement ou à être candidat à un nouveau poste.

Pour les absents, il faudra à nouveau s'annoncer par écrit auprès du futur président afin d'être assermenté lors d'une prochaine séance.

### **➤ Président du Conseil général :**

Le discours de M. Florian Dutoit est entendu par l'Assemblée :

*« Une page se tourne aujourd'hui avec la fin de cette législature 2016 – 2021 ! Ayant eu le privilège d'être le président du Conseil général pendant cette période, et ayant le sentiment qu'il est grand temps de laisser la place à plus jeune que moi, je vous fais donc aujourd'hui mes adieux.*

*Je profite de vous remercier, Mmes les conseillères et MM. les conseillers pour votre engagement envers votre commune. Non seulement votre présence fidèle à nos Conseils du jeudi soir, mais votre engagement dans les commissions a été fort apprécié. Cela représente beaucoup de travail et une ouverture d'esprit à des problématiques qui ne nous sont souvent pas familières dans notre vie privée ou professionnelle. J'espère de tout cœur que beaucoup d'entre vous seront présent à la séance d'assermentation du 23 juin à la Caserne des pompiers, afin de continuer à faire vivre la démocratie au niveau communal. Ce bien précieux qui caractérise notre système démocratique suisse.*

*Je remercie également spécifiquement les membres du bureau pour leurs fidélités aux dépouillements lors des votations fédérales, cantonales et communales. De même tous mes remerciements vont à l'Huissier, M. Patrice Dumusc, qui organise les locaux avant les séances, les range après et qui distribue les documents dans tout le village.*

*Merci particulier aussi à M. Yvan Burnier qui m'a remplacé ces derniers mois pour les conseils et les votations.*

Enfin, mes remerciements vont à notre secrétaire Valérie Teissl, pour son support indéfectible, ses initiatives, ses grandes connaissances des procédures. C'est sans ambiguïté que je peux affirmer que son aide m'a été cruciale dans l'exercice de mes fonctions.

Je remercie également chaleureusement Mme la Syndique Muriel Ferrara et toute la Municipalité, ainsi que le personnel communal, pour l'excellente collaboration. Cela a été un véritable plaisir de travailler dans ces conditions.

Je conclus donc en souhaitant à Mme la Syndique, à la Municipalité et aux futurs conseillers et conseillères, une excellente nouvelle législature.

Merci de votre attention ! »

## **6. Communications municipales**

Avec l'arrivée de Mme Thérèse Raja, l'Assemblée se compose de 30 membres avec le Président, soit 29 votes à main levée et 30 votes à bulletin secret.

### **M. Pierre-Henri Légeret, Municipal**

- Rien à signaler.

### **M. Gérald Dumusc, Municipal**

- *Rénovation du jardin d'enfants dit Petit parc :*

En raison du manque de matière première mondiale, l'entreprise est en retard sur la livraison des structures. La place de jeux sera fermée pendant les travaux. Il espère pouvoir commencer le chantier au mois d'octobre afin de pouvoir couler les sols avant les grands froids. Il y aura certainement une augmentation à prévoir au préavis. Si nécessaire, un petit crédit complémentaire sera passé.

- *Mur du château :*

Le dossier avance doucement. Une nouvelle rencontre avec les avocats a eu lieu. Un arrangement se profile avec le propriétaire. Leurs avocats vont présenter un projet. Un préavis sera ensuite présenté au Conseil général pour accord.

### **M. Fabio Lecci, Municipal**

- *ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut) :*

Lors de l'Assemblée intercommunale du 27 mai 2021, les comptes 2020 ont été acceptés. Un préavis sur l'attribution des heures des enfants a été amendé par la Commission de gestion. En effet, jusqu'à présent, l'attribution des heures aux Communes était faite en fonction du domicile de l'enfant. Il sera dorénavant effectué en fonction du domicile fiscal du parent-placeur. Une motion déposée par M. Fabio Lecci a été acceptée afin d'avoir un contrôle de la composition des ménages lors de l'inscription des enfants.

- *ASPIHL (Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac) :*

En conformité avec les statuts de l'ASPIHL, la gestion des infrastructures de l'UAPE (Unité d'accueil pour enfants) devra être reprise par l'Association scolaire. Cette reprise sera effectuée progressivement en fonction des besoins de chaque commune membre.

La cantine scolaire poursuit sa mutation. Pour la rentrée 2021/2022, un système de badge pour la gestion complète des inscriptions aux repas et pour les pique-niqueurs a été mis en place. Cela permettra de soulager la direction des écoles dans sa gestion administrative et la Commune boursière de Villeneuve pour sa gestion financière. De plus, afin de pallier au manque de places d'accueil sur Villeneuve, la cantine est contrainte d'accueillir les élèves de 7H et 8H.

Pour ces motifs, une personne supplémentaire pour la surveillance a été engagée. Le prix des repas a été adapté de en passant de CHF 7.-- à CHF 8.--, participation des parents. Une taxe unique de CHF 24.-- par année est demandée aux pique-niqueurs afin de compenser les frais engendrés par la mise à disposition d'un local chauffé et équipé ainsi que pour le personnel de surveillance. Pour rappel, les communes membres participent à hauteur de CHF 4.-- par repas.

## Mme Carine Deladoey, Municipale

### ➤ *Police des constructions :*

La Municipalité a délivré un permis de construire, deux permis d'habiter et deux autorisations municipales. Quatre mises à l'enquête sont en cours.

## Mme Muriel Ferrara, Syndique

La Syndique est très contente de pouvoir retrouver à nouveau le Conseil général sur le territoire communal.

### ➤ *Héliport de HRC (Hôpital Riviera-Chablais) :*

L'hôpital doit effectuer des travaux importants sur l'héliport. Le revêtement du sol ne présente pas toutes les garanties attendues en hiver avec le froid. Ils vont corriger et remplacer le produit actuel. Les travaux sont planifiés avec la REGA, l'OFAC et l'OFROU du 14 au 19 juin, en fonction de la météo. Un héliport provisoire est installé sur les quais de livraison. Les mesures de sécurité ont été prises. Le passage à vélo et à pied est conservé.

### ➤ *Agglo-Rivelac :*

Concernant les statuts en cours de finalisation de l'Agglomération-Rivelac, les communes du Haut-Lac ont un léger désaccord avec le Comité de direction sur leur formulation. Une séance a eu lieu en présence de la Conseillère d'Etat Mme Christelle Luisier qui leur a donné raison. C'est une affaire à suivre. Tous les rapports des associations dont la Commune de Rennaz fait partie se trouvent sur le site Internet.

### ➤ *Fin de législature :*

Elle remercie tout d'abord ses collègues pour leur présence régulière à toutes les séances, leur disponibilité, leur analyse des situations et surtout pour la bonne ambiance. Elle remercie également le personnel communal pour sa disponibilité et son travail. Et finalement, un grand merci aux membres du Conseil pour leurs présences, pour la pertinence des questions et des échanges.

Elle fait le bilan des 5 ans de législature. Lors de la première séance en septembre 2016, il y avait 41 conseillers inscrits et pour cette dernière séance le Conseil se compose de 39 membres. Le Conseil général est resté stable, même s'il y a eu des fluctuations entre les admissions et démissions.

Pendant cette législature 2016-2021, 22 séances du Conseil général ont eu lieu avec 41 préavis traités, dont :

- le réaménagement de la RC 726 pour un montant de CHF 560'000.-- ;
- la demande d'un crédit extra-budgétaire pour l'étude du Plan d'affectation de CHF 210'000.-- ;
- le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit la grange des Tilles et le Pré-de-la Croix pour un montant de CHF 190'000.-- ;
- la rénovation de la Maison de commune pour CHF 950'000.00,
- l'aménagement de la place de rebroussement des bus pour CHF 100'000.-- ;
- les archives communales pour CHF 70'000.-- ;
- la création d'un local d'archives pour CHF 105'000.-- ;
- la modification des Moloks pour CHF 50'000.-- ;
- la rénovation du Petit parc pour CHF 150'000.-- ;
- et enfin la modération de trafic à la route du village pour CHF 1'800'000.--.

La gestion du mastodonte qu'est l'Hôpital et également le para-hospitalier a été bien ardu pour la Municipalité, tout en traitant en parallèle le délicat dossier du PPA des Cornettes et sa fin douloureuse. De plus, ce dossier est loin d'être terminé.

C'est avec regret qu'elle aimerait également dire au revoir à tous ceux qui ne reviendront plus pour la nouvelle législature.

## **7. Préavis no 48 / 2016 – 2021 : rapport de gestion et des comptes 2020**

En premier, le Président félicite chaleureusement Mme la Syndique, toute la Municipalité, ainsi que l'administration communale pour le brillant rapport de gestion et des comptes 2020, très documenté et magnifiquement présenté.

Sur demande de la Commission de gestion et des finances, le Président propose de lire uniquement les conclusions du rapport. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Yvan Burnier. Le rapport dans son intégralité a été distribué par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Le Président passe en revue les comptes position par position. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, au point nommé.

#### Point 21.400.4 : Impôts des frontaliers

Mme Muriel Ferrara transmet une bonne nouvelle par rapport aux impôts des frontaliers. La Commission d'impôts vient d'envoyer l'information que CHF 930'000.— sera versée à la Commune, initialement budgétisé à CHF 300'000.—. Il faut se rappeler que 30 % de cette somme repartiront dans la péréquation. Cela reste une belle surprise pour 2021.

#### Point 43.427.2 : Location de place de Parc sur parcelle no 199

M. Maurice Borloz n'est pas satisfait de l'explication apportée à sa question envoyée à la Commission de gestion et des finances. Il voulait savoir si CHF 1'940.— suffisaient à couvrir les frais de la Commune pour gérer les 22 places de parc privées. Il souhaite une précision du coût et des frais pour la gestion de ces places de parc.

La boursière après un rapide calcul l'informe que les coûts effectifs se montent à environ CHF 550.— pour 2020.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par **29 oui, 1 non et 0 abstentions**.

Mme Muriel Ferrara remercie l'Assemblée pour sa collaboration et sa confiance.

### **8. Préavis no 49 / 2016 – 2021 : fixation des indemnités des autorités communales pour la législature 2021-2026**

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Yvan Burnier. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Mme Muriel Ferrara précise que le préavis a été écrit en écriture inclusive\* (*déf : qui s'efforce d'assurer une représentation égale des hommes et des femmes dans les textes*) sur sa demande.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée **29 oui, 0 non et 1 abstention**.

Mme Muriel Ferrara remercie l'Assemblée.

### **9. Divers et propositions individuelles**

#### Cadeau de remerciement de fin de législature, le Président

Etant donné que la situation sanitaire empêche à nouveau la sortie du Conseil général, le bureau du Conseil a décidé qu'un cadeau s'imposait. Un carton contenant divers produits locaux attend chaque membre, ainsi que la Municipalité, à la Maison de commune.

#### Employés de la voirie, Mme Arlette Borloz

Mme Arlette Borloz trouve qu'il serait judicieux d'avoir un véhicule secondaire pour les employés communaux.

M. Gérald Dumusc pense qu'avec une bonne organisation un véhicule est suffisant. Dans l'immédiat, cette option n'a pas été envisagée. Il rappelle que selon les normes de sécurité les employés doivent travailler à deux pour prévenir les accidents. Il encourage donc le plus possible le travail en tandem.

Syndicat Les Cornettes, M. Maurice Borloz

En réponse à M. Maurice Borloz, Mme Muriel Ferrara confirme qu'à ce jour il n'y a pas encore de nouvelles de l'Etat de Vaud concernant l'évolution du dossier sur le Syndicat des Cornettes.

L'envoi de la convocation pour l'assemblée générale est pour l'instant en attente des réponses des membres du Comité directeur.

Questions aux commissions, M. Dominique Weber

M. Dominique Weber demande que lors de dépôts de questions auprès des commissions en charge du préavis, celles-ci soient traitées et répondues précisément dans le rapport.

Mme Muriel Ferrara rappelle que la Commission de gestion et des finances a accès à toutes les pièces comptables, sauf les documents liés aux salaires des employés communaux.

Maison de commune, M. Yvan Burnier

M. Yvan Burnier complimente la Municipalité pour le projet d'aménagement extérieur autour de la Maison de commune.

En réponse à sa question sur les lauriers, Mme Carine Deladoey répond que plusieurs sortes existent et que ceux-ci ne sont pas invasifs.

Problèmes avec les Moloks, Mme Jacqueline Reymond

Mme Jacqueline Reymond se demande si le système fonctionne correctement. Mme Carine Deladoey répond qu'une rencontre avec la société Optiwaste a été organisée afin de leur exposer les problèmes récurrents. Des améliorations vont être apportées au système prochainement.

Mme Muriel Ferrara précise que des plaques explicatives ont été commandées pour être installées sur les Moloks.

En réponse à la question de Mme Jessica Riedli-Savoyen s'il existe une possibilité de passer à une taxe au sac, Mme Muriel Ferrara explique qu'un investissement a été fait pour le changement des nouvelles têtes de Molok. Financièrement, il n'est pas possible de revenir en arrière. Il faut amortir ces frais sur 10 à 15 ans. Elle explique également que les sacs taxés ne sont pas sans problème.

Mme Arlette Borloz soulève que la taxe est minimum. Mme Carine Deladoey informe qu'en cas de mise en fonction d'une déchetterie, la taxe forfaitaire annuelle serait augmentée pour couvrir les frais.

Les Jeunes sapeurs-pompiers (JSP), M. Yvan Burnier

M. Yvan Burnier remercie la Commune pour son soutien.

Il explique que dans le cadre de la prévention feu, des cours ont été donnés aux classes de 6H dans les écoles de la région.

Pour clore la séance, Mme Muriel Ferrara prend la parole et rend hommage à M. Floran Dutoit. Elle le remercie pour son investissement en tant que Président du Conseil général pendant ces cinq ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h35.

Au nom du Conseil général

 

Le Président  
Florian Dutoit

La Secrétaire  
Valérie Teissl



Rennaz, le 3 octobre 2021